COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

09-2024 Entretien et nettoyage du Centre de loisirs intercommunal Les Guards

Le Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivité territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant la difficulté d'embaucher un agent d'entretien pour le Centre de loisirs des Guards sur les périodes et horaires souhaités ;

Considérant que la SARL 2M Entretien Nettoyage est le prestataire du Centre de loisirs intercommunal des Guards depuis plusieurs années et répond à nos besoins ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis n° DEV00000094 de la SARL 2M Entretien Nettoyage, sise 22 rue Henri Rochier – 26110 Nyons, pour l'entretien du Centre de loisirs des Guards.

ARTICLE 2

La durée du contrat est d'un an - Année 2024.

ARTICLE 3

Le cout total de la prestation s'élève à 12 360,00 € HT soit 14 832,00 € TTC.

ARTICLE 4

Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 6283.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 20 mars 2024

BARONNIES en DROME

Le Président, Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le :

Mise en ligne le :